



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D - 20100229

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

Groupe Scolaire Beck Buisson. Avenants aux marchés de travaux. Tranche conditionnelle 1. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-20080264 du 19 mai 2008, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restructuration du Groupe Scolaire BECK – BUISSON ont été signés pour un montant de 4 208 823,08 € TTC, pour la tranche conditionnelle n° 1.

En cours de chantier, certains ajustements doivent être réalisés, ainsi les prestations du Lot 1 – Fondations spéciales doivent être adaptées, en particulier, les micro pieux forés doivent être modifiés pour répondre à la nature du sol rencontré.

Les modifications des prestations du **Lot 1 – Fondations spéciales** nécessitent de passer un avenant en moins-value au marché n° M080140 attribué à l'entreprise FONDA-TECH, dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|-------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 69 236,44 € |
| Montant avenant: | - 6 601,92 € |
| Montant du nouveau marché | 62 634,52 € |

Les prestations du Lot 2 – Gros œuvre – Désamiantage doivent être adaptées. En effet, des fosses septiques ont été découvertes lors des démolitions. Elles doivent être vidangées et remblayées.

La dépose de certains éléments menuisés doivent être également réalisés et à la demande des lots techniques, des fourreaux complémentaires doivent être posés. De plus, les travaux réalisés sur la salle polyvalente ont permis de découvrir des poteaux de structure en fonte. Enfin, à la demande du Bureau de Contrôle, la mise en œuvre d'un joint coupe-feu entre la coursive de l'étage et le bâtiment existant, s'avère nécessaire.

Dans un souci architectural et structurel, il a été décidé de modifier la façade du préau par la réalisation d'une structure bois, par conséquent, la déconstruction d'éléments maçonnés s'avère indispensable.

Lors des travaux de démolition et avec l'accord du Bureau de Contrôle, la nature de certain plafond s'est avérée conforme et a permis de faire l'économie de travaux de démolition et d'évacuation de gravats.

Les modifications des prestations du **Lot 2 – Gros œuvre – désamiantage** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080141 attribué à l'entreprise CAZENAVE, dans les conditions suivantes :

| | Montant en €TTC |
|---|------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 798 622,47 € |
| Montant avenant: | 12 665,74 € |
| Montant du nouveau marché | 811 288,21 €TTC |

Les prestations du Lot 3 – Structure métallique doivent être adaptées pour assurer, à la demande du Bureau de Contrôle, la mise en œuvre d'un flocage des éléments de structure métallique encoffrées du préau et ce, pour assurer la stabilité au feu de la charpente.

Les modifications des prestations du **Lot 3 – Structure métallique** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080142 attribué à l'entreprise AXE METAL, dans les conditions suivantes :

| | Montant en €TTC |
|---|------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 408 669,61 € |
| Montant avenant: | 6 806,89 € |
| Montant du nouveau marché | 415 476,50 € |

Les prestations du Lot 4 – Ravalement de façades pierre doivent être adaptées pour permettre la reprise en moellons des anciens conduits de cheminées sur pignons.

De plus, il est demandé à l'entreprise de démonter et d'adapter une grille de défense nécessaire à la mise en sécurité d'une ouverture.

Les modifications du Lot 4 – Ravalement de façades pierre nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080143 attribué à l'entreprise CAZENAVE dans les conditions suivantes :

| | Montant en €TTC |
|---|------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 208 553,31 € |
| Montant avenant: | 4 784,00 € |
| Montant du nouveau marché | 213 337,31 € |

Les prestations du Lot 5 – Serrurerie doivent être adaptées pour répondre à des besoins de sécurité afin d'interdire l'accès sous les escaliers, par la mise en œuvre de portillons.

Cette prestation est en partie compensée par la suppression d'éléments de métallerie.

Les modifications du Lot 5 - Serrurerie nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080144 attribué à l'entreprise EGM, dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|--------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 32 723,94 € |
| Montant avenant: | 700,10 € |
| Montant du nouveau marché | 33 424,04 € |

Les prestations du Lot 7 – Charpente – couverture doivent être adaptées pour assurer la reprise et le renforcement des éléments de charpentes pourris, découverts lors des démolitions réalisés sur la salle polyvalente. Des cheminements complémentaires en combles sont demandés pour assurer l'entretien futur des installations techniques dans des conditions normales de sécurité.

Initialement prévue par des lanterneaux, une partie de l'éclairage naturel de la salle polyvalente doit être modifié pour permettre le passage des réseaux des lots techniques. Il sera remplacé par des « tunnels d'éclairage » moins encombrants.

Les modifications du Lot 7 – Charpente – couverture nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080146 attribué à l'entreprise CAZENAVE, dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|---------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 143 457,09 € |
| Montant avenant: | 20 029,63 € |
| Montant du nouveau marché | 163 486,72 € |

Les prestations du Lot 8 – Menuiseries bois extérieures doivent être ajustées. En effet, lors des travaux de démolition réalisés sur la salle polyvalente, des poteaux fontes ont été découverts. D'un point de vue sécuritaire, structurel et architectural, ces poteaux doivent restés apparents.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser un mur rideau en bois dans lequel viendrait se fixer les menuiseries. En contrepartie, viennent en moins-value, les châssis de toit prévus au marché de base.

Les modifications du Lot 8 – Menuiseries bois extérieures nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080147 attribué à la société MCE PERCHALEC, dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|---------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 349 994,83 € |
| Montant avenant: | 6 899,48 € |
| Montant du nouveau marché | 356 894,31 € |

Les prestations du Lot 9 – Menuiseries bois intérieures doivent être adaptées pour répondre à certaines exigences d'exploitation, modifiées en cours de chantier.

En effet, les hauteurs de paillasse prévues initialement à 600 mm doivent être modifiées à 800 mm dans les classes et ateliers.

A la demande du Bureau de Contrôle, il sera nécessaire de remplacer des vitrages feuilletés par des vitrages coupe-feu. Par ailleurs, et toujours dans un souci d'exploitation, de surveillance et de sécurité des enfants, il a été demandé de réaliser des cloisons vitrées au niveau des sanitaires du RdC et de l'étage.

Ces travaux complémentaires seront en partie compensés par la non réalisation de trappes d'accès combles, et par une moins-value correspondante aux blocs portes, prévues initialement.

Les prestations du **Lot 9 – Menuiseries bois intérieures** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080148, attribué à la Société VEALIS MENUISERIE, dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|-------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 272 739,63 € |
| Montant avenant: | 25 023,43 € |
| Montant du nouveau marché | 297 763,06 € |

Afin d'assurer un éclairage permanent et économique durant les nuits des porches des écoles, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'un faux-plafond pour y installer un système d'éclairage par led.

Les modifications du **Lot 11 – Faux plafonds** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080150, attribué à la société VEALIS MENUISERIE dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|-------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 67 230,72 € |
| Montant avenant: | 2 284,36 € |
| Montant du nouveau marché | 69 515,08 € |

Les portes métalliques des ascenseurs n'étaient pas prévues peintes. Dans un souci d'esthétique et de pérennité de l'ouvrage, il sera nécessaire de procéder à la mise en peinture de ces portes.

Cette prestation est compensée par la suppression des peintures des cimaises bois posées en produit fini par le menuisier intérieur.

Ces modifications de prestations du **Lot 14 – Peinture** nécessitent de passer un avenant en moins-value, au marché n° M080153, attribué à la société LBT AQUITAINE dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|-------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 74 750,00 € |
| Montant avenant: | - 134,55 € |
| Montant du nouveau marché | 74 615,45 € |

Les prestations du Lot 15 – Chauffage – ventilation – plomberie – sanitaire, doivent être adaptées pour répondre à la demande du Bureau de Contrôle, notamment pour la mise en place d'extracteurs supplémentaires nécessaires à la ventilation des locaux. Ces prestations sont en parties compensées par la suppression des caissons de VMC prévus initialement.

Une adaptation technique par la pose de vannes d'isolement complémentaires sur les panneaux rayonnants s'avère indispensable pour assurer un réglage convenable de ces équipements techniques.

Enfin, pour assurer l'entretien des armoires qui gèrent le chauffage et la ventilation, la mise en place de prises de courants et d'éclairages est nécessaire.

Ces adaptations du **Lot 15 - Chauffage – ventilations – plomberie – sanitaires attribuées à l'entreprise CEGELEC** nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080154 dans les conditions suivantes :

| | Montant en € TTC |
|---|-------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 447 492,20 € |
| Montant avenant: | 31 486,72 € |
| Montant du nouveau marché | 478 978,92 € |

Pour répondre à la nouvelle réglementation des personnes à mobilité réduite, les interrupteurs et prises de courant prévus initialement blancs doivent être remplacés par des appareillages de couleurs.

Dans la continuité de la première tranche, il doit être procédé, à titre expérimental, à la mise en place d'un contrôle d'accès, par carte, de certains locaux de l'école.

Enfin, dans un souci d'exploitation, il est demandé l'installation de sirènes complémentaires dans la cour de l'école.

Les modifications du Lot 16 – Electricité courant faibles et forts nécessitent de passer un avenant en plus-value au marché n° M080155 attribué à l'entreprise CEGELEC, dans les conditions suivantes :

| | Montant en €TTC |
|---|------------------------|
| Montant marché Tranche conditionnelle 1 | 193 309,00 € |
| Montant avenant: | 15 596,98 € |
| Montant du nouveau marché | 208 905,98 € |

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux de la tranche conditionnelle n° 1 à 4 328 364,32 €TTC (+ 2,8 %).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants aux marchés précités, en application de l'article 20 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 213, article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

